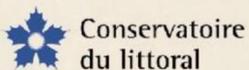


- ANNEXE 27 -

ACTION F4 – L1

PLAN DE GESTION ET DE COMMUNICATION APRES-LIFE



SOMMAIRE

1.	Introduction et contexte	3
1.1.	Rappel des actions menées	3
1.2.	La charte du parc national	6
1.3.	Le plan d'action de communication et de conservation après le LIFE+ Forêt sèche ..	7
2.	Plan de communication	8
2.1.	Objectifs et messages	8
2.2.	Le plan d'actions de communication.....	9
3.	Plan de conservation	11
3.1.	Actions de conservation	11
3.1.1.	Conservation Gecko vert de bourbon (<i>Phelsuma borbonica</i>)	11
3.1.2.	Entretien des parcelles	12
3.2.	Actions de suivis	13
3.2.1.	Suivi de l'action de translocation du Gecko vert de bourbon (<i>Phelsuma borbonica</i>).....	13
3.2.2.	Suivi « survie/croissance » (EC/EP/GP)	14
3.2.3.	Suivi « espèces protégées » (?)	15
3.2.4.	Suivi « des travaux d'entretien » (GP).....	15
	Bibliographie	16

1. Introduction et contexte

1.1. Rappel des actions menées

Les forêts semi-xérophiles sont les plus menacées au monde. À La Réunion, avec moins d'1% de sa surface d'origine, constitué de nombreux îlots fragmentés et possédant 76% des espèces protégées, l'état de conservation de cet habitat est considéré comme critique.

En partenariat étroit avec la Région, le Département, la DEAL et le Conservatoire du Littoral, le Parc National de La Réunion créé en 2007, a soutenu - et a obtenu – une première demande de financement de type LIFE+ accordée par l'Europe en novembre 2008.

C'est ainsi que le projet de conservation de la biodiversité LIFE+ COREXERUN visant à conserver, restaurer et reconstituer la forêt semi-xérophile de la Grande Chaloupe (massif de la Montagne), à partir de ses reliques situées en grande partie sur la propriété du Conservatoire du littoral, a pu être entrepris de 2009 à 2014. Il a permis de démontrer qu'il était techniquement possible de restaurer 30 ha et de reconstituer 9 ha de forêt semi-xérophile (Figure 1). En effet, les premiers résultats issus de ces opérations affichaient un taux de reprise de presque 2/3 des individus réintroduits, 3 ans après leur plantation.

En 2013, ces mêmes acteurs ont confirmé leur intérêt à s'investir pour cet habitat et ont obtenu un second financement du même type pour la mise en œuvre du LIFE+ Forêt Sèche pour un nouveau novateur portant sur de nouveaux espaces. L'objectif de ce nouveau projet s'inscrit dans une démarche de conservation pérenne de la forêt semi-sèche de La Réunion au travers la création d'un continuum écologique d'une superficie d'environ 45,5 ha (27,5 ha en réhabilitation de zones dégradées et 18 ha en renforcement de cœurs d'habitats) permettant de poursuivre la sauvegarde de cet habitat naturel (Figure 1).

Un site internet dédié au programme LIFE+ FORÊT SECHE est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.foretseche.re/>

Inscrit dans la continuité du premier programme LIFE+ COREXERUN, le projet LIFE+ Forêt sèche (2014-2020) a poursuivi l'objectif d'enrayer l'érosion de la biodiversité et le déclin des services écosystémiques fournis par ces systèmes naturels en évitant la disparition d'habitats et d'espèces uniques au monde. Cela est permis par la préservation et l'amélioration de l'état de conservation des reliques existantes et la réhabilitation de corridors écologiques avec l'expérimentation de techniques innovantes de conservation.

Ce projet a répondu aux engagements et priorités de l'Union européenne pris en 2001 et s'inscrit dans la déclinaison régionale de la « Stratégie Nationale pour la Biodiversité », à savoir la « Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité », qui vise à constituer le cadre fédérateur de toutes les actions en matière de protection et de valorisation de la nature. Le présent projet s'est intégré en particulier aux objectifs suivants de cette stratégie :

- la prévention et la lutte contre les invasions biologiques ;
- la prévention et la lutte contre la dégradation des habitats ;
- la reconstitution de la qualité des milieux dégradés (restauration / réhabilitation) ;

- la définition d'une stratégie d'acquisition, d'échanges et de gestion concertée entre les différents acteurs.

L'originalité et l'exemplarité de ce projet en matière de sauvegarde de milieux quasiment disparus et des moyens techniques utilisés tient donc une place importante pour la conservation de la biodiversité des Mascareignes, Européenne et plus largement pour la conservation de la biodiversité mondiale.

L'objectif de ce programme a été de conserver la forêt semi-xérophile à La Réunion et de contribuer à rétablir les connectivités entre parcelles restaurées et les reliques du massif de La Montagne. En regard du premier projet il s'est agi d'abaisser les coûts d'intervention en vue de pérenniser la conservation de cet habitat tout en associant massivement la population réunionnaise à chaque étape du projet LIFE+ Forêt sèche.

L'atteinte de cet objectif s'est appuyé sur les grands axes suivants :

1. Recréer artificiellement un continuum écologique avec ses fonctions via :

► la restauration et la préservation d'environ 18 hectares d'habitats indigènes relictuels aux alentours des parcelles ayant déjà fait l'objet d'interventions dans le cadre du projet LIFE+ COREXERUN afin d'assurer leur fonctionnalité écologique (figure 1),

► la réintroduction de 80 000 individus du milieu semi-sec et du milieu de transition associé sur environ 45 hectares situés entre des reliques en cours de restauration. Les éléments constitutifs de ces habitats sont encore présents mais non fonctionnels du fait notamment de l'invasion par la Liane papillon (*Hiptage benghalensis*) ou autres pestes végétales, et des pressions anthropiques diverses (incendies, prélèvements excessifs etc.).

2. Développer un réseau de production pérenne en espèces indigènes de la forêt semi-xérophile capable d'assurer la production de près de 120 000 plants sur la durée du projet.

3. Lutter contre l'érosion de la biodiversité en conservant les espèces uniques qu'abritent ces habitats via le renforcement des populations d'espèces végétales et animales rares, protégées et en voie d'extinction pour certaines, en évitant le risque de dérive génétique.

4. Définir et valider des protocoles innovants pour la réhabilitation d'un continuum écologique de milieux semi-xérophiles à La Réunion et pouvant être transposés pour des opérations similaires ailleurs à La Réunion et dans le sud-ouest de l'océan Indien (notamment intégrer les espèces herbacées dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes).

5. Poursuivre l'acquisition des connaissances scientifiques essentielles sur les habitats semi-xérophiles (fonctionnalité, dynamiques, degrés de perturbation, espèces cibles structurantes ou menaçantes, défaut de fructification et/ou de germination de certaines espèces indigènes...), les décrire et les cartographier.

6. Développer l'éducation à l'environnement et les actions éco citoyennes en dynamisant la mobilisation locale autour de la protection de la biodiversité et principalement de la conservation de ce type de milieu.

7. Former au besoin de préserver la forêt semi-sèche et aux techniques de restauration.

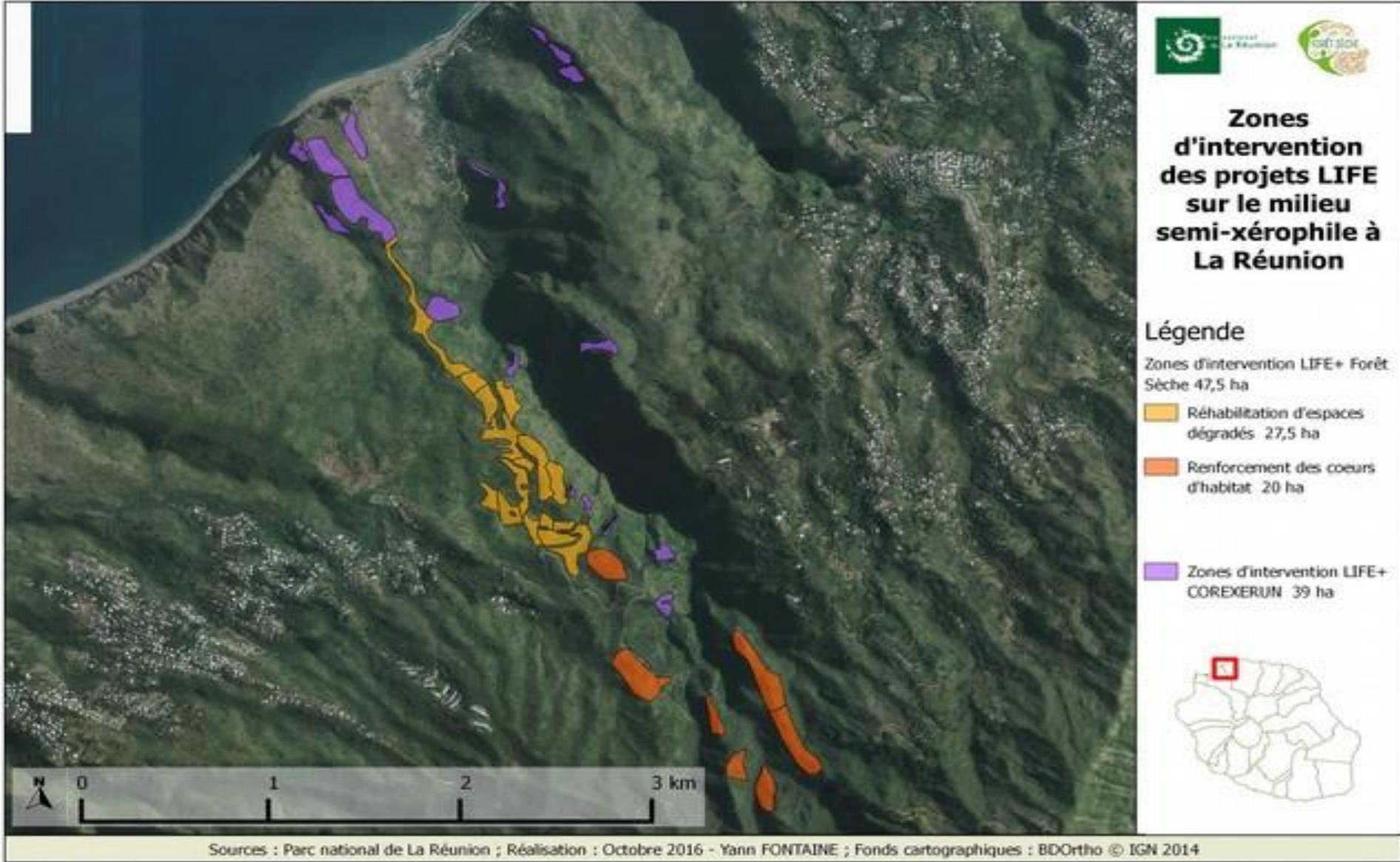


Figure 1 : Zones d'intervention des projets LIFE+ COREXERUN et LIFE+ Forêt Sèche

1.2. La charte du parc national

Avec le décret n° 2014-49 signé par le Premier ministre le 21 janvier 2014 et paru au Journal officiel le 23 janvier 2014, la Charte du parc national de La Réunion est désormais approuvée.

Des engagements forts ont été précisés par la charte du parc national de La Réunion, qui est également plan de gestion du Bien Inscrit au Patrimoine mondial « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion », le principal outil de gouvernance et de priorisation des actions de l'Établissement public, de ses acteurs et partenaires, en particulier les collectivités locales.

Ainsi, faisant parti des enjeux et vocation du territoire, l'enjeu n°2 « Inverser la tendance à la perte de biodiversité », est une application directe et une continuité des grands principes de réalisation du projet LIFE+ forêt sèche et s'inscrit dans 3 modalités d'application de la réglementation dans le cœur du parc :

- Modalité 9 : relative à la régulation d'espèces surabondantes ou envahissantes
« Les mesures prises par le directeur pour l'éradication ou le contrôle des espèces envahissantes précisent les modalités, quantités, périodes et lieux. »

- Modalité 10 : relative aux mesures de protection ou conservatoires d'éléments du patrimoine naturel
« Le directeur peut prescrire, pour assurer la protection d'espèces animales ou végétales dont la conservation d'avère nécessaire :
 1. *La réalisation de travaux de restauration d'habitat dégradés des espèces animales ou végétales concernées ;*
 2. *La prévention d'une dégradation ;*
 3. *L'instauration de dispositions spécifiques à un habitat ou une espèce, en partenariat avec le propriétaire ou le gestionnaire, sans préjudice des dispositions de l'article L. 331-9 du code l'environnement. »*

- Modalité 11 : relative au renforcement de populations d'espèces
« Le directeur peut prescrire des mesures destinées à renforcer les populations d'espèces animales ou végétales indigènes concernant essentiellement les cas suivants :
 1. *Réduction importantes des populations d'espèces à enjeux ou de surface des habitats remarquables (opérations de restauration ou de reconstitution de milieux) et mise en œuvre des stratégies de conservation nationales, régionales et locales ;*
 2. *Nécessité de rétablissement des fonctionnalités écologiques dans le milieu naturel (reconstitution de couloirs écologiques, fonction disséminatrice...)* ;
 3. *Contribution à des programmes de sauvegardes de la biodiversité à l'échelle des Mascareignes »*

Tous les documents relatifs à la Charte sont disponibles au téléchargement sur le site du Parc national : <http://www.reunion-parcnational.fr/fr/content/la-charte-du-parc-national-de-la-reunion>

Le projet s'inscrit également dans les stratégies nationale et réunionnaise pour la biodiversité 2013-2020, ainsi que dans la stratégie réunionnaise de lutte contre les espèces invasives.

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/strategie-reunionnais-pour-la-biodiversite-srb-r172.html>

En contribuant au GEIR (Groupe Espèces Invasives de La Réunion), un groupe de travail pour lutter efficacement contre les espèces invasives à La Réunion, il favorise la coordination des acteurs locaux, la planification et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion dans le cadre du Programme Opérationnel des Lutte contre les Invasives (POLI).

https://www.especesinvasives.re/spip.php?action=accéder_document&arg=1685&cle=b254e8b6596350f149082c93b80ced2b17ba3d93&file=pdf%2FPOLI_2019_-_2022_IMPRIMABLE_V1.pdf

1.3. Le plan de gestion et de communication après LIFE+ Forêt sèche

Le projet LIFE13 BIO/FR/000259 a eu pour finalité de démontrer « *Une approche innovante permettant la conservation durable de la forêt semi-sèche de l'île de La Réunion et au-delà* ». Ce document présente un plan d'action de communication et de conservation à poursuivre après la date de fin de la mise en œuvre des actions du projet, soit le 31 décembre 2020.

Ce plan d'action de communication et de conservation après le LIFE+ Forêt sèche correspondant au livrable de l'action (F4) et a donc pour objectif de « Continuer la communication, la diffusion des résultats et des suivis des travaux écologiques des habitats semi-xérophiles ».

En particulier, plusieurs actions initiées durant le programme LIFE+ forêt sèche seront poursuivies en matière :

- de bancarisation des données accessibles aux partenaires (initiée par l'action A6 du projet) ;
- de contrôle et suivi parcelles de reconstitution et de réhabilitation ;
- de l'entretien des parcelles ;
- de maintien d'un bon niveau de communication et de sensibilisation, notamment par le maintien du site internet initié par l'action E2 : partie 2 du présent rapport.

2. Plan de communication

2.1. Objectifs et messages

Objectifs

Trois objectifs principaux sont visés par les actions envisagées :

- la diffusion des résultats des actions de suivi ;
- la valorisation des outils de sensibilisation et de communication existants ;
- le maintien du lien avec les partenaires et le grand public sur la préservation de la forêt semi- sèche de La Réunion.

Messages

Dans la lignée de ce qui a été entrepris par le Parc national et ses partenaires avant et pendant le programme LIFE+ Forêt sèche, les deux principaux messages resteront :

- la poursuite de la sensibilisation et de la communication sur les enjeux de préservation de la forêt semi-sèche, un des habitats les plus menacés au monde ;
- le partage des avancées en matière de conservation qui resteront à définir en fonction des résultats des actions de conservation et de suivis entrepris.

Public visé

Trois publics principaux seront visés par ces actions :

- les équipes du Parc national de La Réunion, de manière à maintenir un bon niveau de connaissance et de compétence en matière de restauration des habitats ;
- les partenaires de l'Établissement : en premier lieu le partenaire historique du parc national dans ce projet ambitieux, le Conservatoire du littoral, sans qui les deux programmes LIFE+ successifs n'auraient pas pu se dérouler et qui assure en tant que propriétaire la poursuite des travaux d'entretien, mais aussi l'ensemble des acteurs qui se sont impliqués dans le projet, notamment pour la production des plants, la restauration des parcelles ou les plantations et de manière plus large tous ceux qui concourent à la conservation de l'habitat semi sec ou qui devraient avoir un rôle à jouer ;
- le grand Public de manière à continuer à le sensibiliser et à l'impliquer du mieux possible dans les actions de conservation à mener.

2.2. Le plan d'actions de communication

Le plan d'action de mise en œuvre de ces objectifs de communication post LIFE s'inscrit dans 4 axes :

- Le maintien et animation du site internet pendant 5 ans
 - Prise en charge du site par le Service Système d'Information du Parc national de La Réunion (gestion de l'hébergement...).
 - Prise en charge de l'actualisation des informations accessibles avec la publication de 2 articles minimum par an sur les résultats et avancées en matière de nouvelles connaissances acquises et d'actions de conservation (lutte contre les prédateurs, suivi des parcelles...).
- La publication d'articles dans la newsletter interne du PNRUN

Ce support est transmis aux équipes et à l'ensemble des administrateurs du Parc national (Conseil d'administration, Conseil scientifique, Conseil Economique, Social et Culturel). Ainsi les principaux acteurs qui œuvrent sur le territoire du Parc national, et en particulier les élus, pourront suivre l'avancée des actions de conservation.

Il est envisagé de publier 2 articles minimum par an, sur les résultats et avancées en matière de nouvelles connaissances acquises et d'actions de conservation (lutte contre les prédateurs, suivi des colonies...).

Ainsi un objectif de maintien d'un niveau élevé de sensibilisation vers les acteurs du territoire sera atteint, notamment dans la mesure où l'ensemble des communes et des collectivités (Région Réunion, Département Réunion, communautés de communes, ...) fait partie du CA du Parc national.

- La diffusion et la valorisation des outils existants
 - Les affiches, posters et dépliants produits durant le programme LIFE+ continueront à être distribués aux publics ciblés, à la Maison du Parc, lors de manifestations ou lors de rencontres de travail...
 - Le Layman's report dans ses versions française et anglaise, regroupant les principaux acquis du projet est disponible sur le site internet du projet et sera diffusé sur demande.
 - Le long métrage du projet d'une durée de 40 minutes qui résume l'ensemble du projet. Il pourra être intégré à la programmation de la salle de projection de la Maison du Parc en fonction des programmes annuels et sera également disponible sur le site internet du Life + Forêt sèche.
- Le lien avec le Service Pédagogie et Sensibilisation des Publics

L'ensemble des outils pourront continuer à être valorisés à travers la médiation (exemple : la mallette pédagogique contenant la bande dessinée « Oté, alon sov nout foré ! »). Concrets et ludiques, ils pourront accrocher les publics (enfants...) et appuyer les messages.

Le Planning prévisionnel

Dates - périodicité	Actions de terrain ou de suivi	Référents	Actions de com prévues
2 articles par an	Lutte contre les prédateurs + suivi des populations de Gecko vert de Bourbon (<i>Phelsuma borbonica</i>) Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes+ suivi croissance/mortalité des plants introduits	PNRUN : agents du service études et patrimoine et notamment Antoine Ede, Emilie Cazal, Etienne Prolhac et Marc Salamolard.	Publication de 2 articles par an dans la newsletter interne et sur le site du projet.
À partir de septembre 2020	Mise en place des chantiers participatifs + Visite guidée dans le cadre de la « Valorisation du Massif »(COREXERUN et Forêt sèche)	PNRUN : agent du secteur Nord et notamment Guillaume Payet	Publication sur les réseaux sociaux et les sites internet

3. Plan de gestion et de conservation

3.1. Actions de conservation

3.1.1. Conservation Gecko vert de Bourbon (*Phelsuma borbonica*)

La conservation du Geckos verts de Bourbon, comme de nombreuses autres espèces animales, est dépendante de la conservation de son milieu naturel. La destruction de cet habitat et l'introduction d'espèces envahissantes sont donc les principales causes de dégradation de la population de Gecko vert de Bourbon de La Réunion. En effet, *Phelsuma borbonica* est impacté par certaines espèces exotiques envahissantes :

- le rat (*Ratus ratus* et *Ratus norvegicus*) impacte les populations de *Phelsuma borbonica* par la consommation des œufs (Sanchez M. &, 2017) ;
- la couleuvre loup (*Lycodon aulicus*) chasse les adultes (Sanchez M. &, 2016) ;
- le *Phelsuma* exotique envahissant (*Phelsuma grandis*) consomme les jeunes et les adultes, crée une compétition pour l'habitat et les ressources alimentaires et favorise aussi la transmission de pathogène (Goldberg S.R, 2010).

Le contrôle de ces espèces exotiques envahissantes est donc primordial pour la conservation du Gecko vert de Bourbon.

Malheureusement, à ce jour aucune méthode de lutte contre la couleuvre loup n'a été développée. Cette espèce a envahi une très grande partie de l'île et pourra potentiellement impacter la population de *Phelsuma* transloqué au Cap Francis. La quantification des impacts de cette espèce sur le *Phelsuma borbonica* n'est pas connue.

Concernant *Phelsuma grandis*, il n'est pour le moment pas présent sur la zone du Cap Francis, cependant sa possible colonisation du site fera l'objet d'un suivi et selon la situation, d'actions de lutte. Les techniques de lutte contre *Phelsuma grandis* sont décrites dans « le Plan régional de Lutte contre le grand gecko vert de Madagascar, *Phelsuma grandis* Gray 1870, sur l'île de La Réunion » (SANCHEZ M., 2013), et elles seront appliquées en cas de détection, selon l'évaluation de la situation.

Concernant le rat, sa présence est confirmée au niveau du cap Francis malgré plusieurs années de lutte. Cependant les œufs étant leur cible principale les actions se sont donc focalisées sur la réduction de cet impact potentiel. Afin de diminuer au maximum cet impact du rat, des « tubes de ponte » ont été très largement installés sur l'ensemble du site, permettant aux geckos de déposer leurs pontes à l'abri du prédateur. Par le biais de ces simples tubes, l'impact du rat est très largement réduit. Ces tubes en PVC sont appréciés par les geckos, de nombreuses pontes sont en effet observables dans ces tubes au niveau de la population de la plaine d'Affouche. A la fin du projet aucune ponte n'avait été observée.

En complément et afin de continuer à assurer une pression sur les rats, des pièges à piston (A24 goodnature) seront installés sur le site en cas d'observation de ponte dans les tubes qui sont contrôlés. Ils ont l'avantage de ne pas nécessiter l'utilisation de produits rodenticides et ont donc un effet moindre sur l'environnement. Un autre avantage offert par ces pièges, est qu'ils se réarment

automatiquement après chaque neutralisation de rats. Leur autonomie peut aller jusqu'à 6 mois en fonction de la densité de rats. Cela permet une optimisation de l'effort de terrain tout en ayant une bonne efficacité sur la réduction des populations de rats.

La perte d'habitat indigène favorable au Gecko vert de Bourbon est aussi un enjeu de conservation, en effet, la perte d'habitat diminue les ressources fruitières et floristiques disponibles (Nyhagen, 2001). Elle favorise aussi les interactions compétitives, le risque de prédation par les espèces exotiques comme précédemment décrit (Martin, 2002). L'entretien et le suivi des plantations du Life forêt sèche permettront le maintien de l'écosystème indigène restauré et donc favorisera la conservation du Gecko vert de Bourbon.

3.1.2. Entretien des parcelles

a. *Etat de connaissance*

Fort des expériences successives, suite au Life + COREXERUN et Life+ Forêt sèche, les prestataires en charge de l'entretien des parcelles, mais également les porteurs du projet ainsi que plusieurs partenaires ont significativement amélioré l'état des connaissances en terme d'ingénierie de restauration des forêts semi-sèche à la Réunion.

En terme de capitalisation des connaissances, une étude de suivi-évaluation à t+5 des travaux de reconstitution et de restitution du projet LIFE+COREXERUN a été menée par le Parc national de La Réunion en 2019-2020 (rapport de E. Prolhac en annexe 36 du rapport final). Les résultats obtenus alimentent une réorientation d'actions de gestion optimisant les techniques et coûts d'entretien (cf annexe 5 et 34 du rapport final). Dans un deuxième temps une évaluation quantitative et qualitative des plants introduits dans le cadre du projet LIFE+ Forêt sèche a été menée par le bureau d'étude ECO-MED en 2020 (cf annexe 33 du rapport final). Un autre travail qui contribue à cette évaluation a été mené par Biotope (cf annexe 5 du rapport final).

Les résultats obtenus au travers de ces deux études vont orienter une nouvelle stratégie d'intervention rassemblant les deux sites des projets LIFE+ (Forêt sèche et COREXERUN).

b. *Entretien annuel*

De manière similaire au projet Life+ COREXERUN, c'est le Conservatoire du Littoral, propriétaire foncier du site de mise en œuvre du projet Life+ Forêt-Sèche qui assurera l'entretien des parcelles (financement et suivi des travaux d'entretien du site).

Le Conservatoire du littoral a pu obtenir des financements pour assurer l'entretien des parcelles de réhabilitation et de restauration des deux projets Life+ pour une durée de 4 ans, soit un budget total évalué entre 1 000 000€ et 1 400 000€.

1 000 000€ d'euros sont déjà acquis début 2021 et 370 000€ engagés pour des actions en **2021**. Le Parc national y contribuera également et maintiendra à cet effet un partenariat étroit avec le Conservatoire du littoral.

Ces travaux d'entretien concerneront principalement des travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. En accord entre Le Parc national de La Réunion et le Conservatoire du Littoral, la mise en œuvre des opérations d'entretien a été limitée à une fois par an, en tout début de saison sèche, soit durant les mois d'avril à mai au plus tard.

Ces travaux d'entretien vont également bénéficier d'une Assistance Technique à Maitrise d'Ouvrage (prévue par le Conservatoire du Littoral), qui avec les éléments capitalisés, orientera les actions de lutte soit dans une logique de préservation des habitats restaurés, soit dans une logique de remobilisation/ réorientation des actions vers des secteurs où l'atteinte de l'objectif de restauration est jugée atteignable. Cette mission d'ATMO commencera en 2021.

c. *Prise en compte du Risque incendie*

Selon Météo France – DIROI, les effets du réchauffement global sur le climat de l'île seront sévères d'ici la fin de ce siècle (Hausse de température, diminution des cumuls de précipitation pendant la saison d'hiver austral, diminution de l'humidité et augmentation des vents). Ces événements auront de lourdes conséquences sur le risque incendie en milieu naturel.

La prise en compte et la gestion du risque incendie est décliné dans le plan Départemental (PDPFCI) ainsi que dans le plan de protection de Massif DFCI La Montagne/ Grande Chaloupe.

Trois actions sur 16 ont été mené depuis 2012 :

- Création de la piste DFCI (2 200m) sur le massif de la Grande Chaloupe ;
- Mise en place des citernes ;
- Création de la piste DFCI (700m) au Cap Bernard.

Un entretien important de la piste a également été réalisé par le Conservatoire du littoral grâce aux fonds levés sur mécénat.

Les deux partenaires continueront à s'impliquer dans les instances de suivi du risque incendie en vue de maintenir un haut niveau d'équipement sur ce secteur sensible.

3.2. *Actions de suivis*

3.2.1. *Suivi de l'action de translocation du Gecko vert de Bourbon (*Phelsuma borbonica*)*

Le protocole de suivi des *Phelsuma borbonica* post Life + Forêt sèche, sera identique au protocole utilisé lors du programme Life décrit en annexe 10 du rapport final. Cependant, la fréquence de mise en œuvre du protocole (jusqu'alors tous les 6 mois) pourra évoluer en fonction des observations in situ au fil des années de suivis.

En effet, les dernières observations relèvent une faible présence de *Phelsuma borbonica* avec un seul individu observé en 2020. Cependant les analyses faites dans le cadre de ce protocole de « Capture Marquage Recapture » donnent une estimation de survie à 89,4%.

En complément du protocole standardisé mis au point avec le CNRS de Montpellier des observations seront menées en périphérie du site de lâcher de manière à rechercher des individus qui se seraient écartés du site de lâcher.

Le cadre de l'autorisation délivrée pour mener cette opération de translocation prévoit un suivi sur 20 ans, soit 2018-2038.

3.2.2. Suivi scientifique « survie/croissance »

Un suivi concernant la survie et la croissance des individus plantés a été réalisé dans le cadre du volet réhabilitation du projet Life+ Forêt-Sèche. Il a été initié dès les premières plantations (2016) selon un protocole élaboré en interne au Parc national de La Réunion. En 2019, le projet a été retenu par l'OFB pour bénéficier d'un appui statistique du CEFÉ-CNRS sur ce sujet. Ce travail s'est montré très fructueux, notamment sur l'aspect robustesse du protocole. Ainsi il a permis d'identifier le manque de robustesse du protocole initial, et de proposer une adaptation avec un nouveau protocole visant la validité statistique des résultats. Les échanges entre le CEFÉ-CNRS et le Parc national de La Réunion étant très récents et se poursuivant après la rédaction du présent rapport de « Plan de gestion et de communication », mais ils sont tout de même joints dans leur version quasi définitive (Annexe n°36 du rapport final du Life+ Forêt-Sèche).

Suite à un travail de diagnostic et à l'identification d'un certain nombre d'effets confondants le CEFÉ a proposé au Parc national de La Réunion de s'intéresser au succès moyen des plantations de réhabilitation en disque, en se basant sur des mesures de mortalité (toutes espèces confondues) et de croissance pour 15 espèces. Les plantations en disques ont été retenues car ce sont les plus uniformes et les plus homogènes en termes de densité. Les espèces ont été sélectionnées selon un arbre décisionnel en fonction du nombre d'individus recollés en 2020 sur les placettes en disque (ECOMED, 2020), leur statut de protection, et la disponibilité de données produites dans le cadre du projet Life+ COREXERUN. 33 placettes de plantation en disque de 100m² ont été retenues du fait de leurs proportions équilibrées en individus des 15 espèces sélectionnées.

Les éléments d'échantillonnage pour la sélection des individus sont mentionnés à l'Annexe n°36.

Le suivi consistera à réaliser des comptages par espèce sur les 33 placettes (n=3113), permettant de définir la mortalité ; puis des mesures de croissance sur les individus sélectionnés (n=619).

Il sera mené par le Parc national et ses agents avec un début des relevés au cours du deuxième semestre 2021.

3.2.3. Suivi des espèces végétales protégées

Le Parc national de La Réunion s'est engagé dans le cadre de la demande de dérogation espèce protégée autorisant la récolte, la production et la plantation des espèces protégées, à faire un suivi des espèces concernées sur au moins 10 ans et de réaliser des actions de maîtrise des espèces exotiques envahissantes pendant une période suffisante pour permettre le développement des plants d'espèces protégées plantés.

Afin de remplir ces engagements réglementaires, le Parc national de la Réunion prévoit d'engager une prestation de suivi des espèces protégées à t+5 ans et t+10 ans après la fin du projet. La mission se calquerait sur un format similaire à celle réalisée par le bureau d'études ECOMED en 2020 dans le cadre du LIFE+ Forêt Sèche, soit un recollement des plants, par espèce, selon un maillage carré de 25 m² sur l'ensemble du site.

Sous réserve de financements disponibles, il se peut qu'une telle mission soit déployée par le Conservatoire du Littoral en amont pour répondre à ses besoins de gestion et dans le cadre des financements disponibles via le Plan de Relance 2021. Si une mission venait à être réalisée dans les 4 prochaines années, le Parc national de La Réunion re-évaluerait, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, l'opportunité de financer un suivi au vu des données transmises par le partenaire.

3.2.4. Suivi « des travaux d'entretien »

Comme évoqué dans le § 3.1.2 b, le Conservatoire du Littoral a opté pour un accompagnement par une Assistance Technique à Maitrise d'Ouvrage. Le Cahier des charges de l'accord cadre à bon de commande relatif à cette prestation a été diffusé et les offres sont en cours d'analyse.

La prestation demandée comporte :

- un état en fin de projet des reliques de forêt semi-xérophiles ciblées par les projets Life+ COREXERUN et Forêt-Sèche ;
- une assistance au pilotage du marché d'entretien des parcelles des deux projets (suivi de chantier, préconisations techniques, rédaction des bons de commande, etc.) ;

Cette mission permettra au CDL de bénéficier des bons niveaux d'information pour adapter la gestion du site à l'évolution des enjeux.

Bibliographie

- Goldberg S.R, B. *et al.* (2010). Helminth records for the Madagascan giant day gecko, *Phelsuma grandis* (Gekkonidae) from Hawai'i. Records of the Hawaii Biological Survey from 2008. Bishop Museum Occasional Papers, 108: 49–52.
- Martin, J. L. (2002). The effect of Mediterranean dehesa management on lizard distribution and conservation. *Biological conservation*, 108, 213-219.
- Nyhagen, D. C. (2001). Insular interaction between lizards and flowers: flower visitation by an endemic Mauritian gecko. *Journal of Tropical Ecology*, 17-159-165.
- Prolhac E. (2020). Suivi-évaluation à t+5 du projet LIFE+ COREXERUN : résultats, préconisations de gestion et reproductibilité. Parc national de La Réunion. Rapport 181pp.
- SANCHEZ M. (2013). Plan Régional de Lutte contre le grand gecko vert de Madagascar, *Phelsuma grandis* Gray 1870, sur l'île de La Réunion. Rapport Nature Océan Indien non publié., 33.
- Sanchez, M. *et al.* (2016). L'herpetofaune allochtone de l'île de La Réunion (océan indien): état des connaissances en 2015. *Bulletin de la Société Herpéthologique de France.*, 163, 65-52.
- Sanchez, M. *et al.* (2017). Le Gecko vert de Bourbon *Phelsuma borbonica* suivi de la reproduction et évaluation de la prédation des oeufs par les rats en milieu naturel. Rapport d'étude, Nature océan Indien pour le Parc national de La Réunion.